Ménages affolés

Aucun des ménages demeurant dans ces maisons n'était assuré. Ce fut parmi les habitants une hâte fébrile pour sauver leur mobilier et leurs objets de toutes sortes.

M. Moerman, ouvrier peintre, sauva un à un ses quatre jeunes enfants à demi nus et sa femme, qui est dans une situation intéressante, tandis que les voisins essayaient de sauvegarder son mobilier.

Tandis que M. Moerman procédait au sauvetage de sa famille, un voleur lui déroba une montre estimée 50 francs.

Cependant l'incendie ne diminuait pas d'intensité, et M. Fanyau, maire d'Hellemmes, dut réclamer le concours des pompiers de Lille.

Les pompiers de Lille parviennent à circonscrire le feu

La pompe à vapeur arriva vers sept heures. Les lorrains d'eau qu'elle déversa activèrent rapidement la vivacité des flammes et à 8 heures l'incendie était circonscrit : la part faite au feu comprenait les seuls magasins et la loge du concierge.

L'incendie qui continue à dévorer les monceaux de lin ne sera vraisemblablement éteint que dans quelques jours.

Les dégâts. La cause

Les dégâts sont évalués à 200.000 francs, dont 50.000 francs pour la construction et le reste pour les marchandises.

On croit que l'incendie doit être attribué à l'imprudence d'un ouvrier qui aurait approché une allumette d'un tas de lin.

A LANDAS

Un gamin incendiaire

Un gamin de six ans, le jeune Cyprien Lacquement étant allé, le soir, chercher du lait chez M. Adolphe Vanderbecq, cultivateur, y trouva une allumette. En retournant l'enfant enflamma cette allumette et la jeta sur une meule de récoltes de M. Vanderbecq, qui ne fit qu'un feu de joie. La meule de M. Vanderbecq était assurée, mais les parents du jeune Lacquement devront en rembourser la valeur.

LE FROID

A FLERS

Un homme mort de froid

On a retrouvé dans une meule, près de la route nationale n° 43, de Douai à Béthune, le cadavre du sieur J.-B. Carlier, âgé de 58 ans, qui depuis longtemps ne travaillait plus et vivait de la charité publique. Carlier avait succombé à une congestion causée par le froid.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Lens. — Aux mines de Lens, les accidents suivants ont été enregistrés : Fosse n° 9 : Louis Vandaele, 35 ans, a été blessé au nez d'un coup de pied de cheval ; Fosse 3 : Besançon, 41 ans, a été pressé entre une berline et un bois de soutènement. — Fosse n° 4 : J.-B. Delporte, 45 ans, s'est blessé au genou gauche en tombant.

— Le magasinier J.-B. Louchart, âgé de 25 ans, sortait un chariot chargé de pièces de fer quand l'une d'elles, sauf calée, tomba, le serrant contre le mur. Louchart fut dégagé ayant la clavicule droite cassée et portant de graves contusions dans la région sternale.

A Raismes. — L'ouvrier mineur Thjéry Henri, occupé à la fosse de la Compagnie des mines de Vicoigne, s'est fait une entorse en glissant dans un escalier.

VOLS

A Raismes. — Un vol de huit poules a été commis au préjudice de Mme veuve Hubert-Dumez, ménagère, au lieu dit « La Malmaison ».

— Pendant la nuit de samedi à dimanche, un malfaiteur s'est introduit avec effraction dans le poulailler de M. Cliquet Léon, et se préparait à enlever les poules, quand soudain Cliquet, qui avait entendu du bruit, arriva arme de son fusil et fit prendre la fuite au voleur qui abandonna son sac dans la cour.

Médailles d'honneur. — MM. Michaux à Vieux-Condé ; Michel à Roubaix ; Michel à Condé-sur-l'Escaut ; Michez, à Lille ; Michiels, à Onnaing ; Midoux, à Feignies ; Millot à St-Souplet ; Minez à Bruille ; Miron à Maubeuge ; Mioux à Denain ; Molet à St-Souplet ; Monchecourt à Aniche ; Moniez à Abscon ; Monnez à Anzin ; Monfouelle à Denain ; Moreau à Trélon ; Morel à Marly ; Morel à Escaudain ; Mortelette à Aniche ; Morel à Denain ; Morteux à Bauvin ; Mouffard à Cambrai ; Mouquet à Boeschèpe ; Mouty à Trith-Saint-Léger ; Muiquin à Sars-Poteries.

MM. Natiez à Abscon ; Natiez à Aniche ; Nicodème à Anzin ; Nicolas à Sars-Poteries ; Noé à Fenain ; Noël à Lille ; Noël à Marquette-lez-Lille ; Nolf à Tourcoing ; Nortier à Escaudain ; Nortier Fr., à Escaudain ; Nortier Fr., à Sars-Poteries ; Notrice à Saint-Souplet ; Mme Notrice à Saint-Souplet ; M. Nutten à Lille.

M. Ogudient à Ferrière-la-Petite ; Mme Orgueet à Armentières ; M. Overloé à Anzin ; Mlle Paco à Tourcoing ; MM. Pagnies à Auberchicourt ; Panlou, à Auberchicourt ; Panlou N., à Auberchicourt ; Parent E., à Roubaix ; Parent J., à Auberchicourt ; Pavot, à Sars-Poteries ; Pavot H., à Sars-Poteries ; Pavot J.-B., à Sars-Poteries ; Pavot F., à Sars-Poteries ; Payen, à Denain ; Peau, à Roubaix ; Pélissier, à Lille ; Penin, à Lewarde ; Pénincq, à Vieux-Condé ; Péru, à Lille ; Petit, à Douai ; Petit, à Cambrai ; Petit, à Thiloy ; Pétriot, à Trélon ; Picavet, à Armentières ; Picavet, à Armentières ; Picques, à Fresnes ; Pierrot, à Trélon ; Mlle Piney, à Tourcoing ; MM. Pinque, à Armentières ; Piouvint, à Roubaix ; Pollet, à Aniche ; Pollet F., à Aniche ; Ponthier, à St-Vaast-la-Haut ; Porée, à Marcq-en-Barœul ; Postel, à Abscon ; Postelle, à Aniche ; Pot, à Escaudain ; Pottié, à Cambrai ; Pottier, à Roubaix ; Poulain L., à Escaudain ; Poulain J., à Bauvin ; Prébernard, à Jeumont ; Prévost, à Lille ; Prouveur, à Fenain ; Mlle Prouvost, à Roubaix ; Mlle Provençale, à Fresnes ; Prudhomme, à Denain.

MM. Quarez, à Bruay-sur-l'Escaut ; Quensier, à Sars-Poteries ; Quièvrin, à Roubaix ; Quinchon, à Somain ; Quiquempois, à Fresnes ; Ramery, à Hautmont ; Ramond, à Bruay ; Régnier, à Douai ; Rémy, à Anzin ; Rémy, à Sin-le-Noble ; Renard, à la Sentinelle ; Renart, à Tourcoing ; Renoirt, à Trélon ; Renoncourt, à Saint-Amand ; Renotte, à Trélon ; Riches, à Anzin ; Rignamont, à Sars-Poteries ; Rignamont J., à Sars-Poteries ; Rignamont R., à Sars-Poteries ; Ringot, à Auby ; Rivière Gabriel, à Vieux-Condé ; Mlles Rivière Célina, à Aniche ; Robert, Philomène, à Cambrai ; MM. Rodenguez Ferdinand, à Ferrière-la-Petite ; Roland Hippolyte, à Bergues ; Mlle Romanelore Virginie, à Coudekerque-Branche ; MM. Rupert Martial, à Denain ; Rougel, à Trélon ; Rousseau, à Sars-Poteries.

MM. Rousseaux F., à Sars-Poteries ; Rousseaux Z., à Sars-Poteries ; Mme veuve Roussel, à Armentières ; Mlle Rousselle, à Lille ; MM. Ruche, à Croix ; Ruelle, à Fourvy ; Ruer, à Onnaing ; Salembier, à Roubaix ; Salomé, à Hazebrouck ; Semin, à Hautmont ; Sarot, à Anzin ; Sarot, à Denain ; Saumon, à La Gorgue ; Sauvage, à Sars-Poteries ; Savary, à Lauwin-Planque ; Mme veuve Schmidt, à Bailleul-court ; Seneeq, à Croix ; Séréchal, à Trélon ; Séréchal, à Escaudain ; Séréchal L., à Escaudain ; Séréchal, à Armentières ; Sieulin, à Vieux-Condé ; Sicard, à Onnaing ; Siellet, à Onnaing.

Sigler, à Roubaix ; Silvert, à Auberchicourt ; Simon, à Douai ; Sirot, à Sars-Poteries ; Siviard, à Condé-sur-l'Escaut ; Sinine, à Trélon ; Sizaire E., à Trélon ; Spitals, à Roubaix ; Spingart, à Bouvrages ; Sprimont, à Aniche ; Stoenhaut, à Roubaix ; Stelle, à Anzin ; Steux, à Denain.

MM. Taffin, à Elesmes ; Tavernier, à Roubaix ; Tellier, à Douai ; Mlle Thérèse, à Hellemmes ; Thellier, à Armbès ; Thevenet, à Solre-le-Château ; Mlle Thibault, à Roubaix ; MM. Théry, à Sars-Poteries ; Thomas, à Sars-Poteries ; Thomas, à Trélon ; Timmerman, à Dottelmont ; Tossart, à Sars-Poteries ; Trassart H., à Sars-Poteries ; Trassart H., à Sars-Poteries ; Tricot, à Valenciennes ; Mlles Tricot, à Armentières ; Tricot R., à Armentières ; MM. Trouillet Ch., à Poix-du-Nord ; Trouillet Fl., à Poix-du-Nord.

MM. Urbain, à Denain ; Vanderbanken, à Vieux-Condé ; Vandergote, à Valenciennes ; Van de Wege, à La Madeleine ; Vandromme, à Lambersart ; Vangeersdale, à Lille ; Vanglaven, à Lille ; Mlle Vanhamme, à Tourcoing ; Vanhove, à Roubaix ; Van Maele, à Croix ; Mme veuve Vanguroud, à Armentières ; MM. Vanwesenal, à Marquette ; Van Wesemael E., à Armentières ; Verbeke, à Roubaix ; Verbrough, à Comines ; Verbrough C., à Comines ; Vermeulen, à Cassel ; Verroust Victor, à Wallers ; Mlle Vervinck, à Lille ; MM. Vinene, à Roubaix ; Vilain, à Denain ; Mlle Villette, à Roubaix ; MM. Vin, à Sars-Poteries ; Vin V., à Sars-Poteries ; Vincendez P., à Sars-Poteries ; Vincendez V., à Sars-Poteries ; Vinck, à Sars-Poteries ; Vinck L., à Sars-Poteries ; Vivier, à Armentières.

MM. Walcomme, à Sars-Poteries ; Wallerand, à Anzin ; Wallerand H., à Anzin ; Wallerand, à Sars-Poteries ; Wallet, à Fresnes ; Wardavoir, à Roubaix ; Warin, à Hellemmes ; Warquier, à Trélon ; Watrelo C., à Abscon ; Watrelo F., à Abscon ; Wauters, à Tourcoing ; Westerlynck, à Cassel ; Wipliez, à Aniche.

Concours général agricole en 1908. — Le concours général d'animaux gras, d'animaux reproducteurs, de chiens de berger, d'animaux de basse-cour et de volailles mortes, de produits de laiterie, de produits agricoles et horticoles, de plantes et de produits de l'Algérie, de la Tunisie, des Colonies et des pays soumis au régime du protectorat français, aura lieu à Paris, à la Galerie des Machines, au Champ de Mars, du lundi 16 au mardi 24 mars prochain. Il comprendra également un concours général de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie de France, d'Algérie et de Tunisie, récolte de 1907 ; une exposition de mutualité agricole ; une exposition d'instruments et machines agricoles et une exposition de matériel d'embalage pour le transport des produits alimentaires agricoles et des fleurs.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au Ministre de l'Agriculture une déclaration conformément aux formules spéciales mises à la disposition des concurrents : pour les animaux, les produits agricoles divers et les Sociétés de mutualité agricole, le 20 février 1908, au plus tard, dernier délai d'admission ; pour les instruments et machines agricoles et le matériel d'emballage, le 1er février 1908, dernier délai d'admission.

Dans la police. — Nous lisons dans le « Progrès de Lyon » : Nous apprenons la prochaine nomination de M. Célestin Faivre, commissaire spécial des chemins de fer, en résidence à Perrache, au poste de commissaire de police divisionnaire de la région de Lille, comprenant les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. M. Faivre était depuis cinq ans à la tête du service du commissariat de Perrache. Il ne sera pas remplacé dans ce poste, supprimé par suite de la réorganisation de la police.

LA BELGIQUE

Horrible crime d'Erquelines

La préparation du forfait par l'épouse adultère

L'instruction de l'horrible crime d'Erquelinnes, l'assassinat du forgeron Wauquier par son neveu, Léon Wauquier, agissant à l'instigation de sa maîtresse, la femme de la victime, a mis à découvert un fait particulièrement intéressant et qui montre avec combien de sang-froid la femme adultère avait préparé le crime.

La ménagère aurait versé un soporifique dans les aliments du repas ayant précédé la nuit fatale, et ce qui donne une parfaite vraisemblance à cette hypothèse, c'est que, contrairement aux usages de la famille, la femme Wauquier n'avait pas voulu ce jour laisser à sa fille le soin de faire le souper.

Elle s'en occupa seule, et alléa le repas pris en commun, vers huit heures, tout le monde, enfants et pensionnaires, fut pris d'une invincible envie de dormir.

C'est ce qui explique maintenant la constatation assez bizarre que personne, sauf le petit Hilaire, couché avec ses parents, n'avait entendu la détonation du coup de revolver tiré par l'assassin.

Une femme étranglée

Bruxelles, 15 janvier.

Un crime dont le vol a été le mobile a été commis hier soir dans la commune d'Ottignies, où habite Mme veuve Demol, âgée d'environ 65 ans, avec ses fils employés l'un à la Hulpe, l'autre à Bruxelles.

Le second fils, en rentrant de sa besogne, s'est trouvé, en passant la porte d'entrée, devant un terrible spectacle. Dans le corridor, gisait le cadavre de sa mère. La malheureuse avait été étranglée au moyen d'une corde qui lui serait encore le cou.

Le jeune homme courut aviser la gendarmerie, qui prévint télégraphiquement le parquet de Nivelles. Celui-ci ne tarda pas à arriver. Il a fait des recherches pendant toute la nuit, mais on ne possède encore aucun indice au sujet des auteurs du crime.

DANS L'ARMÉE

Les dispenses ecclésiastiques. — On se rappelle que par une décision rendue en 1907, le Conseil d'Etat avait décidé, en ce qui concerne les dispenses des élèves ecclésiastiques et des ministres du culte, que par suite de la loi de séparation et de l'absence d'associations cultuelles, la cause de cette dispense devait être considérée comme ayant cessé d'exister. Ils tors, par application de l'art. 25 de la loi militaire de 1889, les anciens dispensés devaient être soumis aux obligations incombant encore aux hommes de leur classe.

Le Conseil d'Etat avait donc considéré comme régulièrement appelés tous les séminaristes dont la classe était encore présente sous les drapeaux.

Par deux arrêts rendus hier et en application des mêmes principes, il a au contraire décidé que c'était à tort qu'on avait appelé au régiment des ministres du culte dont la classe était passée dans la réserve.

Formation de la classe 1907. — Un décret porte que l'examen des tableaux de renseignements des opérations du conseil de revision en 1908 commencera le 17 février.

La clôture des tournées des conseils de revision est fixée au 16 mai, au plus tard et la séance de clôture définitive des opérations au 25 mai.

Des plaintes se sont élevées au sujet de la précipitation avec laquelle les conseils de revision étaient sur l'aptitude physique des jeunes gens. Dans la plupart des cas, cette précipitation provient de ce qu'il s'écoule un laps de temps trop considérable entre la séance du matin et celle du soir. Pour éviter cet inconvénient, les préfets veilleront à ce que cette interruption soit réduite au strict nécessaire. Ils rendront compte de toutes celles qui, dans les cantons populeux, se seraient prolongées au delà de deux heures.

Il devra, sauf exceptions absolument motivées, être procédé sur place à la visite des conscrits, de façon à leur éviter des frais de déplacement et une perte de temps. La visite au chef-lieu ou dans un hôpital militaire ne sera ordonnée que dans des cas absolument exceptionnels.

Les préfets seront autorisés à tenir du 12 au 17 février une session spécialement réservée aux jeunes gens autorisés à se faire examiner dans un départ. autre que celui de leur domicile.

Enfin, du 24 août au 4 septembre, les conseils de revision départementaux statueront sur les demandes de sursis qui n'auraient pu être formulées au cours de la session ordinaire du conseil cantonal. Ils s'occuperont aussi des ajournés qui, depuis leur ajournement, se trouvent dans un meilleur état de santé et demanderaient à être visités de nouveau. Ces demandes devront parvenir à la préfecture du département de leur domicile le 14 août au plus tard. Les intéressés seront examinés au chef-lieu de ce département où ils se rendront à leurs frais.

L'instruction terminée en rappelant qu'en ce qui concerne l'allocation journalière de 75 centimes aux familles dont les soutiens indispensables sont sous les drapeaux, le conseil départemental est seul compétent, et le ministre ne peut que recommander aux préfets les demandes dont il devait saisi directement.

Enfin, une circulaire recommande aux conseils de revision de n'admettre, aussi bien pour le service auxiliaire que pour le service armé, que des hommes dont le développement physique est suffisant.

AU CLOU !

DE LA MISÈRE A L'OPULENCE

Les Habitués de « Ma Tante »

LEURS « TRUCS »

« Tu donnes deux fois si tu donnes vite » a dit un philosophe romain, signalant avec son expressive concision les deux qualités supérieures de l'aumône : savoir donner sans que celui qui demande ait le temps de rougir et donner au bon moment.

Prévenance et délicatesse ne sont pas toujours du ressort de la bienfaisance publique, nous l'avons remarqué dans un précédent article et nous avons admiré au passage en regrettant qu'elles soient trop peu nombreuses les œuvres d'assistance privée dont le but est de secourir ceux dont le cœur saignerait de dévoiler un mystère.

On engage des couvertures

Et puisque c'est l'hiver, et l'hiver rigoureux, et que la grande actualité est à cette époque terrible la situation des pauvres gens, on nous permettra de faire un pressant appel aux riches.

Au Mont-de-Piété, où notre enquête nous a poussé, nous avons pu toucher du doigt pour ainsi dire la misère lilloise : Il y a des malheureux qui se voient obligés d'engager jusqu'à leurs couvertures et leur literie. Où dormiront-ils ? Comment dormiront-ils par ces froids inaccoutumés ? Il faut que leur dénuement soit bien complet pour en être réduits à cette extrémité.

Le Mont-de-Piété prête en effet sur tout ce qui a quelque valeur et là du moins si l'on ne rencontre pas la prévenance et la délicatesse de l'assistance privée, on est certain, pourvu qu'on ait un gage, d'être aidé de suite.

La grande institution philanthropique réalise donc un peu de l'idéal du philosophe romain, elle fait vite, mais au lieu de donner, elle prête.

Pauvres mais fidèles

Et après ? Après c'est l'affligeant spectacle des malheureux qui ne veulent pas se dessaisir complètement de leurs biens, qui viennent renouveler leurs reconnaissances, chaque année, plus pauvres mais toujours fidèles.

Un confrère parisien signalait récemment un cas bien triste de cette tenace fidélité.

« Le lot le plus ancien qui en 1902, se trouvait au Mont-de-Piété de Paris, avait été engagé en 1869 ! Il se composait d'un pantalon d'homme et d'un gilet enveloppé dans une petite nappe. On avait prêté sur ces effets la modique somme de cinq francs. Pendant trente-trois ans, une femme a eu l'héroïsme de venir rue des Blancs-Manteaux, pour demander un renouvellement, payant chaque fois l'intérêt de l'année écoulée, lequel arriva à atteindre le double du prêt consenti. C'était à la fin une minuscule vieille, toute ridée, enveloppée de voiles de deuil très anciens, un de ces « débris d'humanité pour l'éternité mûrs » comme a dit Baudelaire. Les employés la connaissaient bien. On lui rendit son gage sans rien exiger d'elle.....car le gilet et le pantalon se mangeaient aux vers et il était impossible de les conserver plus longtemps.

« On apprit de la pauvre vieille que les vêtements dont elle avait empêché la vente durant trente-trois ans, avaient appartenu à son mari, tué en 1870... Pendant trente-trois ans, cette pauvre vieille avait pu, sans doute, dans sa noble fierté, échapper à l'assistance, mais elle n'avait jamais disposé de la précieuse pièce de cent sous qui lui eût rendu son gage... »

L'observatoire de la misère

Nous avons dit que le Mont-de-Piété de Lille, comme tous les Monts-de-Piété de France, était infesté de « porteurs » et de commissionnaires, mais malgré tout la misère y vient et à Lille comme à Paris, c'est encore dans la salle des engagements que l'assistance privée découvrirait les plus malheureux d'entre tous et le livre de prêt gratuit réservé à la fondation Masurel donnerait peut-être de précieuses indications à ceux qui veulent entourer d'une mystérieuse délicatesse, leurs actions bienfaisantes...

Il ne faudrait pas cependant que ces personnes soient dupes de cette misère audacieuse dont le secret réside dans l'incondulte et la paresse invétérées. Il faudrait encore à aussi, savoir discerner entre les vrais et les faux pauvres.

Un exemple pris sur le vif au Mont-de-Piété de Lille :

L'ivrognerie impénitente

Depuis plusieurs mois, l'appréciateur des hardes voyait venir à son guichet, chaque matin, une jeune femme pauvrement vêtue, l'air misérable et découragé, qui lui remettait un paquet de vêtements.

Cette femme eût certes, fait pitié tant sa situation paraissait lamentable...

On observa que tous les après-midi, la même personne venait dégager les hardes qu'elle avait engagées le matin, et sur lesquelles on lui avait prêté quelques francs. Le cas lui signale au bureau du directeur de l'établissement qui fit appeler la pauvresse. M. Aldebert lui fit remarquer que quelle que fût sa détresse, elle perdait à ce jeu de l'argent et que ce système ne pouvait lui être profitable.

La femme ne fit aucune difficulté pour avouer que si elle procédait ainsi, c'était pour avoir un peu d'argent d'avance :

Mon mari, dit-elle, ne veut plus me donner d'argent qu'après-midi, c'est-à-dire quand je lui ai préparé à dîner. Or j'ai l'habitude de prendre quelques petits verres le matin, il me faut de l'argent. Je viens emprunter ici, sans qu'il le sache, et le soir quand il rentre il ne se doute de rien, puisque ses hardes sont rentrées au logis et que je les ai dégagées...

M. Aldebert mit un terme à ce jeu ruineux..... pour la bourse de l'infortuné mari, affligé de cette cynique ivrognesse....

Le gage à la semaine

Un procédé similaire mais moins ruineux parce qu'à plus longue échéance, puisque c'est à la semaine, qu'il est pratiqué, permet aux ménagères *trop pauvres pour laisser chez elle un peu d'argent dormir*, de se faire prêter sur les vêtements ou les objets dont le ménage ne se sert que le dimanche.

On porte le lundi tous ces objets au Mont-de-Piété ; le prêt consenti constitue une petite avance qui rentre dans la caisse du ménage et les gages sont ma foi tout aussi bien « au clou » que dans l'armoire quand elle existe ou au cachot, comme d'ailleurs dans le pauvre logis mal clos, à la rapacité des voleurs.

Le samedi, quand on a touché sa paie, il faut bien aller dégager ce dont on a besoin, mais le lundi l'argent rentre.... à moins que le dimanche ait été désastreux et que les appes soient devenues sans valeur.

Remises et garages économiques

Le Mont-de-Piété de Lille s'il a des armoires économiques et sûres pour les vêtements et les objets de toutes sortes d'un usage intermittent, possède aussi des remises et des garages dont la commodité est fort appréciée puisqu'on les utilise couramment.

Nous y avons vu, lors de notre visite, une dizaine de voitures découvertes que nos aimables automédons promènent à travers les rues, les champs et les bois, au grand soleil d'été.

Aux approches de l'hiver, on vient au Mont-de-Piété engager, j'allais dire « remiser » sa voiture ; on dégage la voiture d'hiver mise « au clou » suivant le même procédé et l'on s'en va avec un prêt variant de 75 francs à 150 francs, suivant le bon état du véhicule.

On paie 3,75 % pendant l'hiver, comme intérêts de la somme prêtée, voilà bien la remise économique.

Et le garage d'automobiles ? Il existe aussi au Mont-de-Piété. Nous y avons vu une voiture sur laquelle on avait prêté 6000 fr. Mais elle venait d'être dégagée et son propriétaire partait à Nice.

Les riches aussi.....

Nice, Monte-Carlo, la côte d'Azur ! Croirait-on que de ces lieux enchantés, l'administration du Mont-de-Piété reçoive couramment chaque année des ordres de renouvellement !

Le fils de famille, le demi-mondaine aux abois, qui, un jour de déche, engagé tels ou tels bibelots auxquels s'attachent des souvenirs ou sur lesquels on a touché « la forte somme » et c'est par lettre urgente qu'à la veille des ventes mensuelles, on fait, de loin, procéder aux renouvellements.

Le Mont-de-Piété de Lille tient même à la disposition de ses clients, telle une banque des plus sûres, un solide coffre-fort où l'on peut déposer ses valeurs après avoir touché un prêt de 75 %.

Le prêt sur valeurs mobilières a été institué à Lille par M. Aldebert, en 1899. Il existe actuellement 220 déposants-emprunteurs et le Mont-de-Piété a consenti sur les valeurs à lui remises, pour plus de 45.000 francs de prêts.

La banque du pauvre économe

On nous excusera de donner, en faveur de la petite épargne, un « truc » qui permettrait à l'ouvrier, à l'employé économe, de devenir capitalistes, tout doucement, sans risque et d'avoir l'intime satisfaction de posséder des titres en coffre-fort.

Le Mont-de-Piété prête 75 francs sur une valeur de 100 francs. Si donc vous possédez une économie de 25 francs seulement, vous avez là un placement tout indiqué. Un ami ne se refusera certainement pas à vous prêter, pour une heure, 75 francs :

Vous courrez chez le changeur, où moyennant une centaine de francs, vous achèterez, par exemple, un quart d'obligation de la Ville de Paris.

Le Mont-de-Piété auquel séance tenante vous irez présenter cette obligation, vous prêtera 75 francs. Voilà donc votre ami déjà indemnisé. Vous avez une obligation en coffre-fort, moyennant une redevance annuelle que ne sera jamais supérieure à 1 fr. 50 ou 2 francs, puisque votre obligation vous donne déjà 2 ½ ou 3 % d'intérêt. Notez de plus que le Mont-de-Piété est affranchi du timbre.

Si vous êtes économe et que vous voulez libérer votre obligation, l'Administration accepte des versements partiels. En un mot, sans la posséder entièrement, vous courez la chance que votre obligation vous gagne un jour de tirage un lot considérable, tout comme si vous l'aviez dans vos tiroirs.

Comment s'étonner après toutes ces indications que le Mont-de-Piété fasse de grandes affaires, au mieux d'ailleurs des intérêts des pauvres, puisque c'est à eux seuls par l'intermédiaire du Bureau de Bienfaisance et des Hospices que doit faire un jour retour l'excédent des bénéfices réalisés.

Les chiffres parlent

Les chiffres sont éloquents. Laissons-les parler :

En 1907, il est entré rue des Tours : 156.441 gages corporels, sur lesquels on a prêté 1.982.173 fr.

On a dégagé 154.485 de ces gages, pour 1.518.473 fr. 50.

On voit par ces chiffres le peu de gages qui restent en compte au Mont-de-Piété pour les ventes.

En un mot, il est établi que le Mont-de-Piété de Lille est un de ceux où l'on dégage et où l'on renouvelle le plus.

Il y a eu en 1907, 18.600 renouvellements et seulement 4000 gages vendus.

Les ventes du Mont-de-Piété sont fort intéressantes, nous a-t-on dit. *On y peut faire* de belles occasions. Songez donc qu'un superbe vêlo, tout ce qu'il y a de mieux, se vend là pour quelque 80 francs. Et il y a plus de 900 vélos au Mont-de-Piété.

C'est à l'une de ces ventes que nous conduirons prochainement nos lecteurs.

Gaston FRANQUET.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Roubaix. — *La* mort vient de faire un nouveau vide dans les rangs du parti républicain. Notre ami M. Clément Durant, publiciste, est mort mardi à neuf heures du soir, après une longue et cruelle maladie, à l'âge de 72 ans, en son domicile, 7, rue des Champs.

M. Clément Durant, publiciste, officier de l'Instruction publique, était né à Roubaix le 22 novembre 1836.

Correspondant du journal le *Temps* depuis 26 ans et du *Petit Parisien* depuis 16 ans. Délégué cantonal (mars 1885), secrétaire de la délégation cantonale (canton Est) de 1889 à 1901. Président de la même délégation pendant cinq ans. Membre de la Caisse des Ecoles. Commissaire enquêteur des cantines scolaires. Il a collaboré de façon active à divers journaux et notamment au *Progrès du Nord*, au *Réveil du Nord*, au *Magasin Pittoresque*, a donné dans *Pages Libres* quelques études sur le mouvement coopératif ouvrier en Belgique et plus particulièrement à Gand. Nommé officier d'académie le 1er janvier 1896, M. Clément Durant a été nommé officier de l'Instruction publique par décret en date du 3 octobre 1906.

Ancien ouvrier de filature, il a gravi peu à peu, par un effort persistant, les rudes échelons de la vie sociale ; il s'est assuré par son labeur opiniâtre, et malgré les charges d'une nombreuse famille, une modeste indépendance qu'il mit à profit, en consacrant ses loisirs à l'instruction primaire et aux œuvres qui s'y rattachent. Républicain d'avant-garde, il mena toujours le bon combat tant au *Cercle du Progrès*, qu'au *Comité républicain*, puis à la *Ligue républicaine radicale* et enfin à la *Ligue des Droits de l'Homme*, dont il fut le premier président à Roubaix.

Nous présentons à la nombreuse famille du défunt nos sentiments attristés du deuil cruel qui la frappe.

Les funérailles civiles de M. Clément Durant auront lieu samedi à 11 heures. Réunion à la maison mortuaire, rue des Champs, 7.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Chez les trieurs

Dix trieurs de l'établissement Thaon se sont mis en grève refusant de faire le travail des grévistes de l'atelier Masurel-Devienne.

A FOURMIES

Les fondeurs et les mouleurs

La grève des fondeurs et mouleurs de chez M. Hénaut est terminée, les ouvriers ont obtenu gain de cause après quatre semaines de grève. Ils obtiennent 52 centimes de l'heure.

Chez M. Amédée Delsaut, et chez M. Buisset, il y a toujours grève partielle.

Dernière Heure

Destruction de l'« Argus de la Presse » dans un incendie

Un flacon de magnésium destiné à prendre un cliché du sinistre fait explosion. — Il y a de nombreux blessés dont deux ne survivront pas.

Paris, 15 janvier.

A 9 h. du soir, un incendie s'est déclaré dans l'immeuble situé à l'angle des rues Drouot et de la Grange-Batelière, dans les bureaux de l'*Argus de la Presse*. Le feu a pris aussitôt une grande extension. Toutes les autorités de la préfecture de police sont arrivées sur les lieux. Les 4e et 5e étages de l'immeuble ont été détruits par le feu. Un très grave accident s'est produit : un photographe, M. Levillain, rédacteur-photographe de *Journal* se disposait à prendre un cliché de l'incendie, aidé par M Belin, également photographe. M. Belin était en train de placer une charge de magnésium dans un plateau lorsqu'un fumeur allumé sa cigarette en s'approchant du flacon qui prit feu. L'explosion fut formidable. De toutes parts des cris de douleur se faisaient entendre ; les gens fuyaient ; plusieurs personnes tombèrent sur la chaussée et furent piétinées. M. Levillain avait la main déchiquetée et le visage brûlé. M. Belin a la carotide tranchée par des éclats du flacon. Un agent de police a été grièvement blessé au bras ; plusieurs autres personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. M. Levillain, dont l'état est grave et M. Belin, qui est dans le coma, ont été transportés à l'hôpital. C'est dans le bureau de triage où étaient occupées une cinquantaine de jeunes filles, que le feu a pris naissance. Tout ce qui se trouvait dans les bureaux de l'*Argus* a été entièrement brûlé. Les dégâts sont considérables ; une équipe de pompiers restera sur les lieux pour noyer les décombres.

L'ACCIDENT DE PATINAGE du Bois de Boulogne

Les recherches demeurant infructueuses. — Y a-t-il encore des cadavres ? — On le saura après le dégel.

Paris, 15 janvier.

Ainsi que nous le disons d'autre part, le Préfet de police a organisé le travail de recherche des cadavres de la manière suivante : Il a fait disposer des cordes façon à diviser le lac en compartiments. Quand un compartiment était exploré, on passait à un autre.

Deux équipes de la brigade fluviale et une compagnie de pompiers sont occupées à ce travail.

M. Lépine a fait briser la glace sur une superficie très étendue, de façon que les recherches fussent complètes.

9.000 mètres carrés ont été ainsi fouillés par les agents fluviaux et les pompiers.

A 4 h. ½ les recherches ont été abandonnées définitivement.

Si des corps se trouvent encore dans le lac, ils ont été entraînés sous la glace et ne pourront être retrouvés qu'après le dégel complet.

Une interpellation

M. Berry, député nationaliste de Paris, vient d'informer le Président du conseil, ministre de l'Intérieur, de son intention de lui poser à une prochaine séance une question sur la catastrophe du Bois de Boulogne. M. Berry prétend que toutes les mesures de sécurité n'ont pas été prises.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 15 janvier.

Obligations. — Bruxelles 1902 96,50 — Bruxelles 1 % 94,12 — Anvers 1887 82,64 — Anvers 1903 96,75 — Gand 1894 82.

Charbonnages. — Ardennes 980, . — Bernissart 542, . — Bois-d'Avroy 1030,.. — Charbonnage Belge 625,.. — Chevaliers 1180,.. Couchelas-Nord ...,.. — Fontaine-l'Evêque 1025,.. — Hainaut-Sambre 740, — Houssu-Wasmes 10000,... — Houillères Unies 527, — La Haye 1025,... — Marichienne 2300,... — Monceau 620,... Nord Charleroi 1705,... — Patience 992,... — Produits au Flénu 5800,... — Réunis de Charleroi 2025,... — Geoffre 1325,... — Trieux-Kessin 1090,... — Herbes 2180,..

LILLE

Horrible mort D'UN OUVRIER ÉLECTRICIEN

Au hangar de la Compagnie des Tramways, un « inducteur » pesant 500 kilos lui écrase la tête

Un accident mortel s'est produit mercredi soir au dépôt des tramways, rue Aubert, et a causé parmi le personnel de la Compagnie une pénible émotion. Il était six heures un quart, tous le hangar, l'ouvrier électricien Lazare Behayne, 30 ans, demeurant à Lomme, rue Anne-de-Lavaux, était occupé à remettre un inducteur à une voiture qui avait été amenée pour cette opération au-dessous de la cave de visite. L'inducteur (appareil destiné à amener la force motrice au car et qui pèse cinq cents kilos, était supporté par deux trépieds sur un chariot qui devait le rouler sous le tramway. Behayne commençait à vis servant à monter l'appareil quand tout à coup celui-ci retomba. L'ouvrier reçut la lourde masse sur la tête et tomba dans la cave de visite où il vint s'affaler contre une pièce de ter.

Au cri qu'il avait poussé, un de ses camarades, M. Edouard Dougnies, accourut. Voyant le malheureux dont la tête était comprimée entre la pièce de fer et l'inducteur, il appela à l'aide et Lazare Behayne fut dégagé. Affreusement meurtri, il respirait encore. Le docteur Jacquemars fut appelé et lui donna les premiers soins à la pharmacie Tislet en attendant l'arrivée d'une voiture d'ambulance de la maison Butens qui devait le transporter à l'hôpital de la Charité. Mais, pendant le trajet, Behayne rendit le dernier soupir.

Aussitôt la nouvelle de l'accident, M. Postel, chef de l'exploitation à la Compagnie des tramways, s'est rendu sur les lieux, accompagné de M. l'ingénieur Baron et a commencé une enquête pour en déterminer les causes. Celles-ci ne sont encore qu'imparfaitement connues. On suppose que le malheureux ouvrier aura maneuvré trop brusquement l'inducteur, la vis n'ayant pas mordu.

Lazare Behayne était marié et père de trois enfants. Sa veuve a été prévenue avec les précautions d'usage par les soins de la Compagnie des tramways.

UN CAMBRIOLAGE FAUBOURG DE BÉTHUNE

Mme veuve Villemot, ménagère, rue du Faubourg-de-Béthune, 76, qui s'était absentée toute l'après-midi et la soirée, a constaté mercredi en rentrant chez elle vers onze heures, qu'un malfaiteur avait pénétré dans son appartement à l'aide d'une fausse clef. Tous ses meubles avaient été minutieusement visités et le contenu gisait pêle-mêle sur le plancher. En proie à une légitime émotion, Mme Villemot a porté plainte à la police, mais n'a pu indiquer ce que le malandrin lui avait soustrait.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Mardi, le comité d'études de la Société de Géographie a procédé à l'élection d'un nouveau président en remplacement de M. Nicolle, que des raisons de santé obligent à se retirer. Le nouveau président est M. Auguste Crépy. En le nommant, le comité s'est souvenu du fondateur de la Société, M. Paul Crépy, et a voulu renouer la chaîne des pionniers. Les deux vice-présidents sont le docteur Vermersch et M. Eugène Vaillant.

Parapluies-Cannes, 32 bis, r. Esquermoise.

QU'EST-IL DEVENU ?

Sous ce titre, nous avons dit comment un pupille de l'Assistance publique, Léonard Baems, 14 ans et demi